

Instructions pour l'annonce du travail du samedi

1. Base de la convention collective de travail

La CCT pour l'industrie de la peinture et de la plâtrerie 2026-2029, qui entrera en vigueur le 1er avril 2026, contient désormais une disposition relative au **travail du samedi (art. 8.1 2 CCT)**¹ :

La répartition régulière de la durée maximale hebdomadaire de travail sur 6 jours ouvrables (du lundi au samedi) n'est pas autorisée.

*Le travail le samedi reste l'exception et est dans tous les cas soumis à l'**obligation d'annonce**.*

L'employeur doit annoncer le travail le samedi à la CPPR compétente au moyen d'un formulaire de déclaration dûment rempli, au plus tard le vendredi après-midi à 15h00.

Si l'annonce n'est pas effectuée, ou pas effectuée dans les délais, ou si elle est incomplète (= infractions à l'obligation d'annonce), une peine conventionnelle peut être infligée conformément à l'art. 6.5, let. b, ch. 6 de la CCT.

2. Annonce numérique du travail du samedi via la plateforme de l'entreprise

À compter du 1er avril 2026, les entreprises sont tenues d'annoncer le travail du samedi par voie numérique au plus *tard* le vendredi à 15h00 (obligation d'annonce uniquement, pas d'obligation d'autorisation pour le travail du samedi).

À cette fin, la ZPBK mettra à disposition, à compter du 1er avril 2026, une solution numérique pour la déclaration du travail du samedi.

L'annonce (exclusivement) numérique doit être effectuée via la **plateforme d'entreprise**. Vous trouverez le lien vers la plateforme d'entreprise <https://platform.baticontrol.ch> également sur www.zpbk.ch.

Vous pouvez vous connecter à la plateforme d'entreprise à l'aide de votre **compte utilisateur SIAC**. Si vous ne disposez pas d'un tel identifiant, vous pouvez créer un compte utilisateur SIAC (voir les instructions en annexe). Dès que vous disposez d'un compte utilisateur SIAC, vous pouvez vous connecter à la plateforme d'entreprise et soumettre l'annonce de travail le samedi.

Une fois que vous aurez soumis l'annonce dûment remplie sur la plateforme d'entreprise, vous recevrez un e-mail de confirmation automatique vous informant que vous avez bien soumis l'annonce.

Nous vous recommandons d'imprimer une copie de l'annonce pour vos dossiers. Vous la retrouverez également enregistrée sur la plateforme d'entreprise.

Remarques importantes :

- Une annonce distincte doit être effectuée pour chaque chantier.
- Les éventuelles annulations (par exemple en cas de maladie du travailleur annoncé ou d'impossibilité d'effectuer le travail en raison des conditions météorologiques) doivent être effectuées au plus tard à minuit le lundi suivant, également via la plateforme de l'entreprise ou, à titre exceptionnel, par e-mail adressé à la CPPR compétente.
- Aucune inscription tardive des travailleurs pour les samedis *passés* ne sera acceptée.

¹ Voir également l'art. 8.4.3 de la CCT (suppléments de salaire pour le travail le samedi).

3. Instructions étape par étape

Page de connexion / Masque

Si vous disposez déjà d'un compte utilisateur SIAC, vous pouvez également vous connecter à la plateforme de l'entreprise avec celui-ci.

Si vous avez oublié votre adresse e-mail de connexion ou si vous ne disposez pas encore d'un compte utilisateur SIAC, veuillez nous contacter à l'adresse support@isab-siac.ch ou au 0800 244 244.

Nouveautés concernant la carte SIAC

La Carte SIAC valable jusqu'à présent pour une durée de 3 ans est remplacée par un nouvel abonnement Carte SIAC comprenant des cartes valables sans limitation de durée. Vous trouverez tous les détails et informations concernant les autres modifications sur www.isab-siac.ch/support/

Bienvenue à SIAC

Veuillez saisir votre email et votre mot de passe

Courriel

Mot de passe

[Mot de passe oublié ?](#)

Ou se connecter avec

[Créer un compte SIAC](#)

Si votre entreprise relève de plusieurs conventions collectives de travail (CCT), un masque de sélection s'affiche après la connexion, dans lequel vous devez sélectionner la CPPR responsable et la partie de l'entreprise correspondante.

Sélectionnez l'entreprise / la partie d'entreprise et la CP à qui vous souhaitez soumettre vos demandes / annonces.

1

Prière de choisir... 2

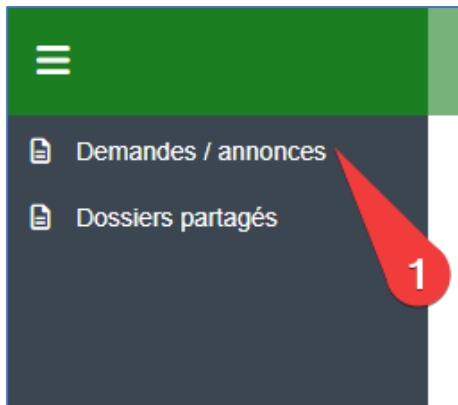
Antoi

Testfirma

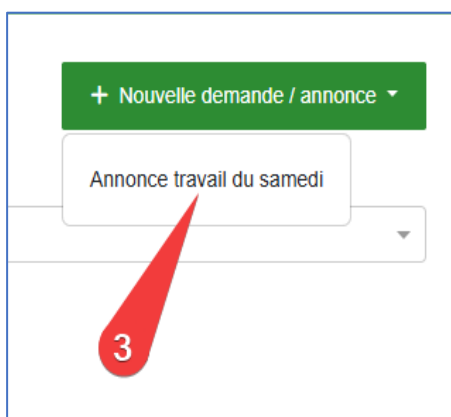
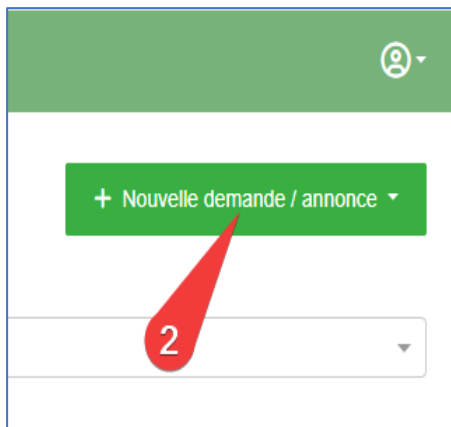
Si votre entreprise n'est soumise qu'à une seule branche CCT, vous accédez directement à la plateforme de l'entreprise.

Sur la plateforme de l'entreprise

Vous devez d'abord sélectionner « Demandes / annonces » en haut à gauche de la page.



Ensuite, en haut à droite de la page, sous « Nouvelle demande / annonce », vous devez sélectionner « Annonce travail du samedi ».



Dans l'onglet « Aperçu », vous devez maintenant remplir tous les champs obligatoires de manière véridique (les champs obligatoires sont **marqués en rouge ***).

Aperçu		Communication avec la CP	Réponse / décision
No du dossier	RPBK_MaGi_AG.2026.0009.MD		
Statut	Ebauche		
Entreprise ou partie d'entreprise	Testfirma Samstagarbeit 16.03.2026 Neustrasse 1 5000 Aarau		
Type d'annonce / de demande	Annonce travail du samedi		
Nom de la personne de contact pour l'annonce *	<input type="text"/>		
Téléphone de la personne de contact pour l'annonce *	<input type="text"/>		

Une fois tous les champs remplis, veuillez enregistrer vos informations. La remarque suivante vous y invite (voir la zone bleue) :

Vor dem einreichen bitte zuerst speichern und Angaben prüfen. Nach dem einreichen (siehe Button unten), können an den erfassten Daten keine Änderungen mehr vorgenommen werden.

Texte de la remarque :

« Avant de soumettre, veuillez d'abord enregistrer et vérifier vos informations. Une fois la demande soumise (voir le bouton ci-dessous), aucune modification ne pourra plus être apportée aux données saisies. »

Après avoir vérifié que les informations saisies sont correctes et complètes, cliquez sur le bouton « Soumettre » en bas à droite.

[Zone de remarque]

Imprimer
Retour
Enregistrer
Soumettre

Dès que vous aurez envoyé votre annonce, vous recevrez le message suivant par e-mail sur votre compte utilisateur :

Bonjour

Merci beaucoup pour votre annonce de travail du samedi. Nous vous recommandons d'imprimer une copie de l'annonce pour vos dossiers.

Les éventuelles modifications et corrections de l'annonce doivent être effectuées au plus tard à minuit le lundi suivant via la plateforme de l'entreprise dans votre dossier de déclaration sous l'onglet « Communication avec la CP » ou, dans des cas exceptionnels, par e-mail à la CPPR compétente.

Merci de bien vouloir en prendre note.

Cordialement

CPPR de l'industrie de la peinture et de la plâtrerie

Le message ci-dessus sert de **confirmation finale** de l'envoi de votre annonce. Vous ne recevrez aucune autre confirmation de la part de la CPPR !

Vous avez à tout moment la possibilité d'exporter les données saisies dans l'annonce au format PDF (voir le bouton « Créer une impression »).

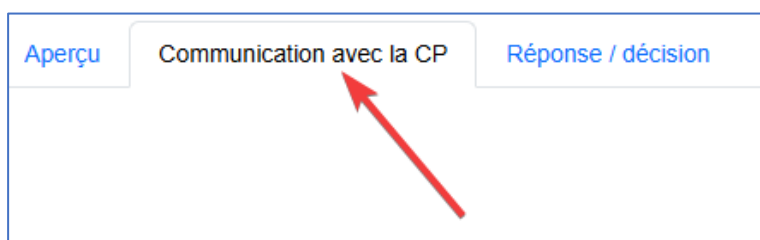


En cliquant sur le bouton « Retour », vous accédez à la « Liste des demandes / annonces en cours ». Vous y trouverez toutes les annonces que vous avez soumises. En sélectionnant le dossier correspondant, vous accédez à l'annonce correspondante.

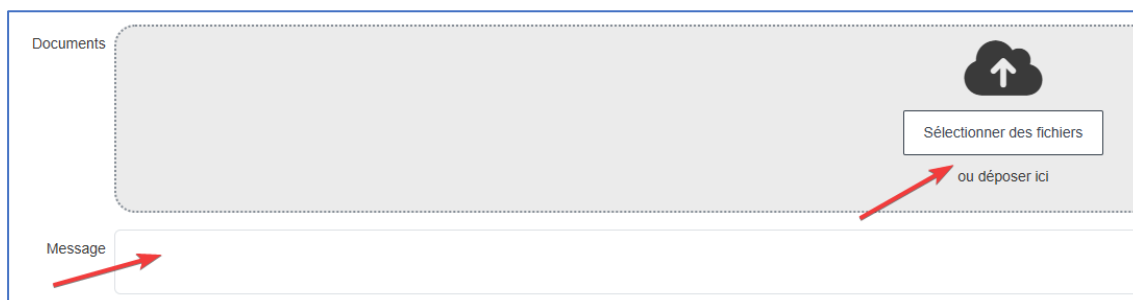
<input type="checkbox"/>	No de dossier ↕
<input type="checkbox"/>	RPBK_MaGi_AG.2026.0009.MD ←
<input type="checkbox"/>	RPBK_MaGi_AG.2026.0008.MD

Annulations¹

Les éventuelles annulations des travailleurs doivent être effectuées sous l'onglet « Communication avec la CP ».

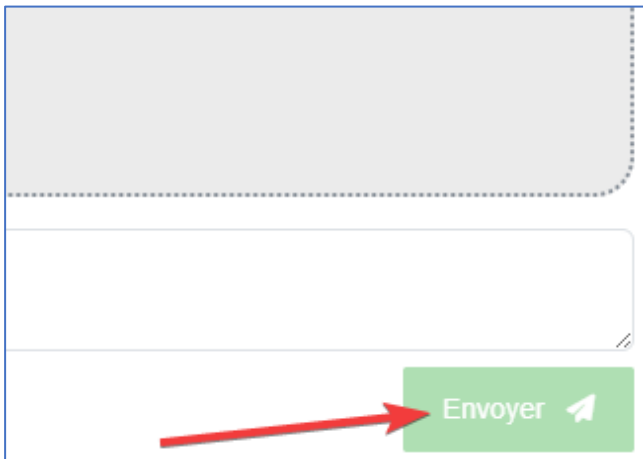


Dans le champ « Message », vous pouvez saisir la communication destinée à la CPPR. S'il y a des documents complémentaires, vous pouvez les glisser-déposer dans la zone grise « Documents » ou les sélectionner à l'aide du bouton « Sélectionner des fichiers ».



¹ Voir à ce sujet les «Remarques importantes» à la page 1.

Pour que le message soit transmis à la CPPR, vous devez cliquer sur le bouton « Envoyer ».



Les éventuelles réponses de la CPPR sont également transmises via la plateforme d'entreprise. En cas de nouveau message, vous recevrez la notification suivante par e-mail sur votre compte utilisateur :

Bonjour,

Nous faisons référence à la déclaration/à la demande que vous avez déposée.

La caisse de pension a des questions et/ou des remarques à ce sujet. Nous vous prions donc de vous connecter à l'adresse <https://platform.test.baticontrol.ch/mini-dossiers/> et de nous communiquer les informations requises.

Merci de bien vouloir en prendre note.

Cordialement,
RPBK Peintres et plâtriers

Contacts en cas de questions :

Sujet	Courriel	Téléphone
Connexion SIAC, compte utilisateur SIAC	support@isab-siac.ch	0800 244 244
Plateforme d'entreprise, annonce du travail du samedi	info@zpbk.ch	044 295 30 65